

tout ce que le Public en dit, & qu'ils ne m'eussent recommandé de me borner à promettre, en leur nom, qu'ils travailleront de manière à n'avoir pas honte de leur ouvrage, & à ne laisser pas aux Curieux le regret de l'avoir acheté. Des promesses plus fastueuses préviennent au désavantage de ceux qui les font. Ils aiment mieux promettre moins & faire plus.

Voici les conditions auxquelles je m'oblige, & les avantages que je propose. Le Public jugera si on peut lui en offrir de plus favorables & de plus justes.

1. Ce Dictionnaire sera imprimé en quatre Volumes grand in 4°. sur papier fin & caractères neufs.

2. Suivant la supputation la plus exacte, qu'on a pu faire du Manuscrit, l'Ouvrage entier contiendra trois cens feuilles d'impression.

3. La souscription pour les 4. Volumes en feuillets, en papier ordinaire, sera de six florins d'Empire, dont on payera trois florins d'avance, & les trois florins restans, en retirant tout l'ouvrage imprimé.

4. Ceux qui souhaiteront d'avoir cet ouvrage sur du papier fin égal à celui d'Hollande, & du même dont on s'est servi en partie pour l'impression du Programme, & qu'on a distingué du papier ordinaire au bas du Titre par les mots, Papier fin, payeront huit florins, la moitié d'avance, & l'autre moitié, quand on fournira l'ouvrage, & on n'imprimera sur ce papier, qu'un très-petit nombre au-dessus de celui qui en aura été souscrit.

5. S'il y avoit quelques feuilles de plus ou de moins que le nombre susdit, en retirant l'ouvrage, on payera ce qu'il y aura de plus au *pro-rata* de la souscription, & seulement si ce surplus va jusqu'à